

**Conseil Municipal**  
**Du Jeudi 07 OCTOBRE 2021 à 19h30**

L'an deux mil vingt-et-un, le 7 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 01 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des associations afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19, sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents Excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. TESSON Guillaume	X			
M. BARBARAY Marc	X			
M. BLONDEL Franck	X			
M. PINEL Julien	X			
M. LEPREVOST Jean			X	Vincent LEMETTAIS
Mme BLONDEL Virginie	X			
M. FISCHER Christophe	X			
Mme BARBULÉE Catherine	X			
M. PATIN Philippe	X			
Mme REVERT Athénaïs			X	Rémi REVERT
M. BARBARAY Philippe	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. FISCHER Christophe

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- L'actualisation du recensement d'indices de cavités souterraines

### 01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021.

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet est approuvé à l'unanimité.

### 02 – INFORMATIONS DU MAIRE.

- Des chats disparaissent sur la commune et notamment rue de l'Orée des Bois.
- Les travaux de la route du Grand Tôl ont commencé fin septembre.
- Le nouveau logiciel métier du secrétariat est installé, la formation a été assurée et la subvention DETR 611.20 € versée.
- La Subvention DETR pour les travaux d'accessibilité de la mairie n'est pas d'octroyée pour 2021 – La demande est à renouveler pour 2022.
- Le fauchage des talus et la taille de la haie du cimetière ont été réalisés.

### 03 – CCYN – TRANSFERT DE COMPÉTENCE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la séance du 2 juillet 2015, le Conseil Communautaire a proposé le transfert de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 a acté ce transfert de compétence.

Conformément à l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Ainsi, la prise de compétence urbanisme s'accompagne du transfert des biens existants à la date du transfert, c'est-à-dire des documents d'urbanisme existants ainsi que les frais afférents à ces documents (études, plans, frais de publicité, etc.).

Le document joint reprend l'intégralité des biens mis à disposition de la CCYN. Les biens mis à disposition par la commune de Hautot Saint Sulpice représentent un montant de 11 747,04 €.

Ces éléments figurent actuellement à l'actif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1321-1 et 1321-2,

Vu la délibération de la CCYN n° DEL2019-09-06 en date du 26 septembre 2019,

Vu le procès-verbal de mise à disposition joint à la présente,

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à :

- **Approuver** le projet de procès-verbal de transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale annexé à la présente délibération,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Après délibération,

Le conseil municipal, (à l'unanimité), décide :

- **D'Approuver** le projet de procès-verbal de transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale annexé à la présente délibération,
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

## **05 – CCYN – PLAN VÉLO.**

M. Le Maire présente au conseil municipal le plan vélo intercommunal « Cycl'YN » dont l'objectif est d'élaborer une stratégie cyclable sur la CCYN afin de favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien.

Il rappelle par ailleurs que la CCYN n'a pas la compétence voirie et ne peut pas remplacer les communes pour la mise en place des aménagements. Mais, ce travail intercommunal sur le plan vélo permet :

- D'harmoniser les aménagements cyclables des communes de la CCYN et les mettre en cohérence ;
- D'obtenir davantage de subventions.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De demander aux services de la CCYN une modification du tracé plus adapté par la Route du Grand Tôt ;
- D'autoriser M. Le Maire à consulter les entreprises pour la mise en place du plan vélo sur la commune, à faire toutes les demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs, à inscrire les crédits au Budget Primitif 2022.

## **06 – SYNDICAT DU CAUX CENTRAL – RPQS 2020 – AVIS.**

Monsieur Le Maire donne la parole à M. FISCHER qui fait un retour sur le Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat Mixte d'eau potable et d'assainissement du Caux Central établi au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au RPQS 2020 du Syndicat du Caux Central.

## **06 BIS – SYNDICAT DU CAUX CENTRAL – ETUDE DE ZONAGE – AVIS.**

Monsieur Le Maire donne la parole à M. FISCHER qui fait un retour sur l'étude de zonage réalisée par le Syndicat du Caux Central avec les différents scénarios envisageables.

- Le raccordement du secteur du Petit Tôt à la station intercommunale de Veauville-les-Baons ;
- La réhabilitation de l'assainissement non-conforme du secteur du Petit Tôt
- L'étude des zones hors du zonage en vigueur pour « Grand Tôt », « Bois Gribout », « Rocquefort », « Nouveau Monde », « Mont Gauthier », « Fonds d'Anvéville » et « Gavelot »

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude de zonage réalisée par le Syndicat du Caux Central.

## **06 TER – ACTUALISATION DU RECENSEMENT D'INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES.**

Monsieur Le Maire informe que des sondages ont été réalisés par des propriétaires afin de faire lever des indices de cavités souterraines recensés sur la commune.

### **- Indice 10**

De type surfacique et correspond à une déclaration d'ouverture de marnière.

La société Explor-e a été mandatée par la propriétaire de la parcelle afin de réaliser des sondages destructifs entre l'indice et la surface à lever selon un protocole conforme demandé par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Des anomalies ont été mises à jour au niveau de l'indice 10 à savoir un vide franc et 2 sondages avec matériaux décomprimés, avec un plancher commun vers 30 m de profondeur. Le passage caméra a confirmé la présence de marnière. L'inspection vidéo et les 4 sondages ont permis de circonscrire la marnière.

Explor-e a suivi le comblement de la marnière, 90m<sup>3</sup> de coulis de béton ont été nécessaires, confirmant le volume estimé.

### **- Indice 35**

Indice de type indéterminé

Les sondages réalisés par la société Explor-e n'ont fait ressortir aucune anomalie.

### **- Indice 51**

La société For&Tec a été mandatée par le propriétaire afin de lever le périmètre de sécurité de l'indice 51 au droit de son projet de réhabilitation d'un bâtiment situé sur sa parcelle.

Cinq sondages destructifs profonds ont été réalisés entre l'indice 51 et la zone à lever.

Les argiles ne présentent pas d'anomalie caractéristique de la présence d'une exploitation souterraine de type cailloutière ou argilière. La craie y est de plutôt bonne qualité dans son ensemble malgré la présence de zones naturellement altérées. Les sondages n'ont pas mis en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière, au droit des sondages.

Vu les éléments des rapports des sociétés expertes mentionnés précédemment ;

Vu l'avis du Bureau des Risques Naturels et Technologiques de la DDTM

M. Le Maire demande à Mme BLONDEL Virginie de ne pas prendre part au vote compte tenu que les indices 10 et 35 concernent sa propriété.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, DECIDE :

- **La relocalisation et la levée de l'indice 10** mais en préconisant des fondations adaptées pour toute construction au droit de l'emprise de la marnière, conformément au plan en annexe 2 de l'étude de la société Explor-e ;

- **L'aménagement du périmètre de sécurité de l'indice 35**, levée en arrière des sondages conformément au plan en annexe 2 de l'étude de la société Explor-e ;
- **La levée partielle du périmètre de sécurité de l'indice 51** selon le périmètre résiduel mentionné en page 8 du rapport F76348/13-Version A de la société For&Tec.
- **De modifier les fiches indices 10, 35 et 51 en conséquence**

## 07 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS SYNDICALES.

- M. HORCHOLLE Patrice \* SIVOS EHV : Le nouveau self à la cantine pour les primaires est opérationnel et n'engendre pas de casse et une réduction du bruit. L'augmentation tarifaire du prestataire « La Normandie » engendre une modification des tarifs à 4,30 € pour les primaires et 4 € pour les maternelles, la garderie passe elle à 1.10 €.
- M. PATIN Philippe \* Travaux Route du Grand Tôl : Le chantier a commencé avec un peu d'avance, l'entreprise retenue est sérieuse mais un bon suivi du chantier a été nécessaire. Il faudra vérifier l'étanchéité et l'évacuation des eaux pluviales.
- Mme BARBULÉE Catherine \* Commission CCAS : il a été décidé la tenue du repas des aînés dont la date est fixée au 12 décembre 2021 à midi, le conseil municipal y est cordialement invité. La participation reste à fixer pour les non bénéficiaires. Le service lors du repas est assuré par des enfants de la commune, pour lesquels une quête est organisée pour les remercier.
- \* Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 11h30 à la Mairie pour le cortège qui déposera une gerbe au monument aux morts lors de la traditionnelle cérémonie.
- M. FISCHER Christophe \* Syndicat du Caux Central : Divers points de gestion courante du syndicat en matière budgétaire et de ressources humaines.  
Acquisition foncière de l'ancien centre de tri de la poste rue de la corderie à Yvetot pour l'installation future des locaux du syndicat.
- M. PINEL Julien \* SDE76 : Le rapport d'activité est à disposition à la Mairie, une réunion est programmée le 29 octobre à Fauville en Caux
- Mme GROUT Stéphanie \* SIVOSSE Doudeville : Faits de vandalisme au gymnase dont les travaux sont désormais achevés. Information d'une baisse de la fréquentation des élèves pour le transport scolaire.  
\* Commission relation avec les associations : planning 2022 d'occupation des salles.  
Le Caux Ph'Hautot Club a élu sa nouvelle présidente Mme Frédérique CARDE, l'association se réunira désormais 2 mardis par mois et a reporté son exposition de novembre 2021 en mars 2022.  
Le Comité des fêtes étend ses activités avec des ateliers couture, tarot, cuisine et randonnée.
- M. LEMETTAIS Vincent \* SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : début de la mise à jour  
\* CCYN : Adhésion « Petite ville de demain » : permettra l'obtention de subventions pour les projets de plan vélo, mobilité et modes doux notamment  
Mobilité : reprise du Vikibus et réflexion sur un transport à la demande financé par la CCYN mais géré par une association.  
Pour information, le Maire de Baons-le-Comte a démissionné.

## 09 – QUESTIONS DIVERSES.

- M. LEMETTAIS Vincent \* Comité des fêtes : Demande un budget pour l'achat de guirlandes et de décorations de Noël pour agrémenter le bourg lors des fêtes de fin d'année.  
Le conseil municipal décide d'attribuer une enveloppe de 1 000 € sur 5 ans dont 500 € maximum la première année et le reliquat les années suivantes. Les achats seront faits par la commune sur son budget investissement (récupération du FCTVA) sur proposition du Comité des fêtes.
- \* Une demande d'arrêt de car à l'entrée de la Route d'Yvetot pour la ligne collège / lycée va être faite auprès de la Région.
- \* La commission travaux / voirie doit se réunir afin d'établir le programme 2022 et demander les subventions correspondantes. Rémi et Lyonel ont fait le tour de la commune et indiquent que l'état

des routes ne demande pas de gros travaux de réfections pour 2022. Revoir aussi les travaux de réfection de la statue dont le choix est difficile tant dans la technique et le chiffrage.

\* Il faut envisager le remplacement de Lyonel, qui d'ici l'année prochaine certainement bénéficiera de son droit à la retraite. La commission du personnel doit donc fixer une réunion en novembre après les vacances scolaires.

\* Le recensement de la population sera réalisé en janvier / février 2022 : un agent recenseur doit être recruté.

\* Eoliens : M. Le Maire demande à M. Tesson, principal concerné, l'avancée de sa réflexion sur le projet. Celui-ci indique qu'il n'a pas rencontré la seconde famille concernée par l'éolien, et compte-tenu de la flambée des matériaux, il ne s'est toujours pas positionné sur ce projet d'envergure. M. Le Maire propose donc au conseil municipal d'attendre la décision des propriétaires des parcelles pour statuer sur le projet éolien. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

M. TESSON Guillaume

\* fait part de la multiplication de chardons au niveau de la parcelle en éco-pâturage au niveau de la station d'épuration et demande à M. Le Maire son intervention auprès de la société et de M. LEGAY pour y remédier.

Mme BARBULÉE Catherine

\* Demande l'avancée du dossier « réserve incendie ».  
M. Le Maire demande à la commission DECI de fixer une date de réunion.  
\* Les conteneurs déposés au croisement de l'allée de la Mairie et de la route de Doudeville ne sont plus rangés chez leurs propriétaires après le ramassage des ordures ménagères. Un courrier sera fait aux personnes concernées.

M. FISCHER Christophe

\* Indique que la maquette du site internet avance et qu'un projet devrait être proposé d'ici la fin d'année.  
\* Propose que la commission « Bulletin Municipal » se réunisse rapidement.

A l'issue du tour de table, pas d'autres questions ne sont soulevées.

La séance est levée à 22h48.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	M. Patrice HORCHOLLE
M. TESSON Guillaume	M. BARBARAY Marc	M. BLONDEL Franck
M. PINEL Julien	M. LEPRÉVOST Jean	Mme BLONDEL Virginie
M. FISCHER Christophe	Mme BARBULÉE Catherine	M. PATIN Philippe
Mme REVERT Athénaïs	M. BARBARAY Philippe	Mme GROUT Stéphanie